COMMUNAUTE DE COMMUNES **AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2023-070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion Ordinaire du 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Louin, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation: 20 septembre 2023

23 présents + 2 pouvoirs (25 votes sur 28) : Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Sébastien FAURE, Frédérique DAMBRINE (arrivée à 18h30), Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Huquette ROUSSEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET, Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

2 pouvoirs :

- Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés: Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER,

Huquette ROUSSEAU a été élue secrétaire de séance

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

RESSOURCES HUMAINES Délégué Agent au CNAS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération D2014-012 du 27 janvier 2014 adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association Loi 1901 à but non lucratif, qui a pour objet d'amélioré les conditions de vie des personnes de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles ;
- Considérant l'obligation règlementaire de nommer un Agent délégué au CNAS au sein du personnel:
- Considérant le départ de l'ancien délégué au CNAS, il y a lieu de nommer un nouvel agent délégué

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

De désigner Sandrine DUBÉ comme nouvelle référente au poste d'Agent délégué au CNAS ;

AR-Préfe**Ptautoriser** M. Le Président au son Représentant à :

délibération 079-200041416-20231010-11-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 10-10-2023 La secrétaire de séance, Publication le : 10-1 அழிக்tte ROUSSEAU

Fait et délibéré, le 26 Pour copie conforme, Et ont signé le Préside Le Président,

Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 A RVAULT

Tél. 05 49 64 93 48